


Publié le 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 
ID : 025-212502587-20240408-2024036-DE

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/023

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
BESANCON

Séance du 08/04/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 26/03/2024 et que le nombre des membres en exercice est de dix neuf.

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET, DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 10), SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Thomas HOUSSIN donne pouvoir à Damien LAPOUGE,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET CIMETIERE

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	26 565.29 €	22 558,59 €
Recettes	26 568.59 €	26 565,29 €
Déficit (-) 2023		
Excédent (+) 2023	3.30 €	4 006,70€

Publié le 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240408-2024036-DE

Berger
Levrault

Après présentation du compte administratif 2023 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, le 8 avril 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

